

Les forêts, une ressource sous-exploitée

En France, les forêts représentent 30% du territoire, et se compose de 136 espèces d'arbres différentes. Les plus présents sont les chênes, puis les hêtres, les châtaigniers, les frênes, les charmes, etc. Certaines essences, comme les châtaigniers et les peupliers sont spécifiques aux forêts privées. Les forêts publiques, c'est-à-dire des forêts appartenant à l'Etat, à une région, à un département, etc. constituent 26% de la surface forestière française sont gérées par l'Organisation Nationale des Forêts (ONF). Les forêts privées représentent quant à elles 74% de la forestière française, et 85% de la surface forestière des forêts d'Ile-de-France, de région centre et de Poitou-Charentes. Ces parcelles privées appartiennent soit à des particuliers, soit à des groupements forestiers dont les différents sociétaires possèdent alors des parts de forêt.

Alors que la filière bois française emploie plus de monde que la filière automobile (environ 400 000 emplois), elle aggrave chaque année le déficit de la balance commerciale. Aujourd'hui c'est le deuxième poste déficitaire sur la balance commerciale, 6 milliards d'euros de déficit, juste après le pétrole.

Pourquoi favoriser l'exploitation de forêts ?

Il faut savoir qu'une forêt productrice de bois est une forêt bien entretenue qui se renouvelle, puisque pour chaque arbre coupé, au moins un nouvel arbre est replanté. Au contraire, une forêt non exploitée est souvent mal entretenue qui finit par ne donner que du bois de bucher (bois de mauvaise qualité).

Les forêts sont précieuses pour plusieurs raisons. Les forêts constituent une ressource matérielle et énergétique renouvelable. Elles permettent de nombreuses activités, comme la promenade, la chasse, la cueillette de champignons, etc. Elles protègent notre environnement, puisqu'elles absorbent 12% des gaz à effet de serre produits par la France, et qu'elles améliorent la qualité de l'eau

sous racinaire (il y a 10 fois moins de nitrates dans les eaux souterraines d'une forêt que dans celles d'un champ cultivé).

Quels sont les freins à l'exploitation ?

L'exploitation du bois n'est plus une activité aussi rentable qu'elle ne l'était par exemple dans les années 1970, car le prix du bois sur pied n'a pas augmenté alors que le coût de la main d'œuvre s'est multiplié par quatre. Un propriétaire forestier doit réinjecter 80% du prix de revient de la coupe d'un arbre dans la plantation d'un nouvel arbre. Le bénéfice n'est donc que de 20%.

L'exploitation d'une forêt nécessite certains aménagements qui peuvent se révéler coûteux, comme la création et l'entretien des allées qui permettent l'accès aux différentes machines utilisées pour la coupe du bois.

La demande française en bois n'est pas assez forte, car c'est un matériau mal connu par les acteurs contemporains de la construction. Les rares architectes qui utilisent du bois s'inspirent souvent des pays nordiques et veulent du bois de résineux, alors que les forêts françaises sont constituées pour 2/3 de feuillus.

De plus, la France ne sait pas bien tirer profit de son bois, et le bois sur pied est souvent acheté par d'autres pays comme la Chine pour être transformé et revendu sous formes de meubles à la France. Ce phénomène est en partie causé par le manque de scieries en France.

Pourquoi cela devrait-il changer prochainement ?

Depuis 1963 il existe en France des Plans Simples de Gestion (PSG), qui sont établis par les propriétaires forestiers et ont pour but de planifier la gestion des forêts sur trente ans. Ces plans doivent être agréés par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), qui est un établissement public au service des propriétaires forestiers. Le CNPF est divisé

en délégations appelées Centres Régionales de la Propriété Forestière (CRPF), eux-mêmes divisés en délégations par département. Le CNPF a pour mission d'orienter la gestion des propriétés privées, en élaborant notamment les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), de conseiller et former les intervenants s'occupant de sylviculture, mais aussi de mettre en relation les différents acteurs de la filière bois. Les propriétaires qui établissent un Plan Simple de Gestion obtiennent en échange des exonérations d'impôts importantes : ils bénéficient d'une réduction des $\frac{3}{4}$ des droits de succession ou donation, ainsi seul le $\frac{1}{4}$ de la valeur des bois est pris en compte pour le calcul de l'Impôt sur la Fortune (ISF). En effet, on considère en France que le prix d'une forêt est composé du foncier brut ($\frac{1}{4}$ du prix), et de la récolte accumulée sur le terrain ($\frac{3}{4}$ du prix).

Depuis 2 ans, une nouvelle réglementation sur les plans simples de gestion est mise en place. Les propriétaires forestiers ayant élaboré des plans simples de gestion pourront être contrôlés. Si on s'aperçoit qu'ils n'ont pas suivi leur plan simple de gestion parce qu'ils ont trop coupé, ou pas assez coupé d'arbres, alors ils devront rembourser les exonérations d'impôts dont ils ont bénéficié. Cette nouvelle réglementation devrait donc stimuler l'exploitation des forêts.

De plus, en octobre 2015, l'Etat et de nombreux bailleurs et entreprises de construction ont signé « la charte bois construction publique exemplaire », qui a pour but de favoriser l'emploi du bois dans les constructions publiques.

Enfin, certaines associations comme Francilbois et Arbocentre font un travail important de sensibilisation sur l'emploi du bois auprès de tous les acteurs de la construction. Ces démarches ont pour but d'augmenter la demande en bois, matériau local et renouvelable.

Pourquoi créer une scierie ?

La filière bois devrait se développer dans les prochaines années, il y a donc un besoin important

de scieries. En effet, ces vingt dernières années de nombreuses scieries ont fermé, et en Ile-de-France elles se comptent aujourd'hui sur les doigts de la main.

Le site Boubas Louise-Michel à Trappes est un endroit adapté à l'implantation d'une scierie puisque le terrain est très vaste, et qu'il possède à la fois des espaces couverts (la halle) que des espaces extérieurs. Il est facilement accessible en train, comme en camion. Il se situe à proximité de nombreuses forêts, comme la forêt de Rambouillet. Cette nouvelle scierie servirait à la fois à la fabrication de matériaux pour les rénovations des pavillons, et celles de l'opération de Ricardo Bofill. A terme, la scierie pourrait fournir du bois pour la construction de la ZAC, puisque de nombreux bailleurs ont signé la charte en faveur de l'utilisation du bois.

Réintégrer le chêne dans la construction en France, une utopie ?

L'essence la plus importante dans la région étant le chêne, nous avons été amené à composer avec ce matériau. Aujourd'hui en France, l'emploi de ce bois est assez rare et coûteux au profit d'essences résineuses comme le douglas, le pin, etc. Il nous a donc fallu, dans le cadre de l'élaboration de notre scénario, réfléchir à la manière avec laquelle nous pourrions réintégrer cette essence dans nos pratiques constructives.

Les raisons de son prix résident dans la manière avec laquelle il est cultivé. En effet, aujourd'hui et ce depuis le XVIIe siècle, les futaies sont exploitées de manière à produire des grumes de diamètre important. Pour cela, il faut sélectionner un chêne et élaguer, sur 5m, tout autour de lui, et ce, jusqu'à ce qu'il soit abattu. De fait, aujourd'hui les futaies sont peu denses et moins productives qu'ont pu l'être par exemple celles en France à l'époque médiévale. A cette époque, les futaies étaient plus denses et les arbres, étouffés les uns contre les

autres avaient tendance à pousser en hauteur, à la recherche de lumière. Cette manière de cultiver produisait certes des forêts dont les grumes étaient de plus faibles sections, mais qui étaient 80% plus productibles qu'aujourd'hui.

Une pensée sur la manière de cultiver les futaies en France semble donc nécessaire pour rendre possible la réintégration du chêne à toutes les échelles de la construction.